

DECRET D/2020/ **033** /PRG/SGG

PORTANT RECTIFICATIF DU DECRET D/2018/264/PRG/SGG DU 02 NOVEMBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de L'Administration Publique;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant Structure du Gouvernement;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu Décret D/2018/264/PRG/SGG du 02 novembre 2019, portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Décret D/2018/264/PRG/SGG du 02 Novembre 2019, portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est rectifié en son Article 6 en ce qui concerne les services rattachés.

Au lieu de lire:

Article 6 : Les Services Rattachés sont :

- le Service National des Ecoles Privées;
- le Service National de la Formation Continue du personnel Enseignant ;
- le Service National de la Santé Scolaire et Universitaire ;
- le Service National des Sports Scolaire ;
- le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaire ;
- la Structure Focale de l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture ;
- l'Imprimerie de l'Education Nationale.

Ecrire et Lire :

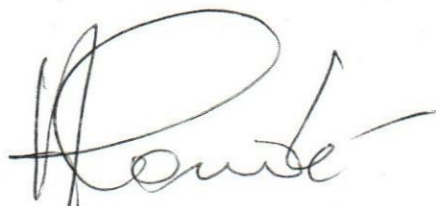
Article 6 : Les Services Rattachés sont :

- le Service National des Ecoles Privées ;
- **le Service National d'Evaluation du Système Educatif;**
- le Service National de la Formation Continue du personnel Enseignant;
- le Service National de la Santé Scolaire et Universitaire;
- le Service National des Sports Scolaire;
- le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaire ;
- la Structure Focale de l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture ;
- l'Imprimerie de l'Education Nationale.

Le Reste sans Changement.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **27 JAN 2020**


Professeur Alpha CONDE